

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

**Commune
de Petite-Ile**

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
du 14 Septembre 2021

Objet :

**Zone d'Activité
Economique (ZAE)
Verger Hémery -
Approbation du Budget
Supplémentaire 2021
(M14).**

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le **16 SEP. 2021**

que la convocation du Conseil avait été faite

Le **7 septembre 2021**

et que le nombre des membres en exercice est de **33**.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, SEVERIN Mimose, ETHEVE Nicolas, GENNEPY Clarisse, LEBON Gino, MUSSARD Emmanuelle, RENGIER-ARNOUX Patricia, LEBON Eric, ROBERT/PAYET Anne Constance, LEBON Natacha, GRONDIN Jean-Noël, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, SUZANNE Pascal, PAYET Sandrine, LAVERGNE Christophe, BENARD Didier, HOAREAU Jean Denis, VIRAMA-ERCAMA Corinne, ETHEVE Patricia, SEBODIER Pascal, PAUS Richard, SORRES Jacky, LEVENEUR Marine, LAURET Dany.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers Municipaux suivants :

MM. MALET Ludovic, SEVERIN Magali, SOMNICA Christine, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mme BENARD Rita, M. SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame Marine Leveneur** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2021/5/17

**Zone d'Activité Economique (ZAE) Verger Hémery –
Approbation du Budget Supplémentaire 2021 (M14).**

Le Maire,

Serge Hoareau

Lors de sa séance du 15 décembre 2020 affaire n°2020/7/28, le Conseil Municipal avait approuvé le Budget Primitif 2021 (BP) du budget annexe de la ZAE Verger Hémery.

Le BP étant un document de prévision, il peut être modifié au cours de l'année par le Conseil Municipal, soit au travers le vote de Décision(s) Modificative(s) (DM), soit du Budget Supplémentaire (BS) et ce compte tenu d'éléments nouveaux conduisant à réajuster les prévisions initiales.

Le BS, outre de permettre de modifier les prévisions budgétaires, a surtout pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Lors du Conseil du 20 avril 2021, les résultats de clôture 2020 de la ZAE Verger Hémery ont été approuvés (affaire n°2021/3/18) et affectés (affaire n°2021/3/19).

La présente affaire a pour objet d'exposer et de débattre des grandes lignes du projet de BS 2021 qui s'équilibre à la somme globale de **159 232,58 euros**.

Seule la section d'investissement est concernée par ces ajustements qui tiennent en recettes en la reprise du solde excédentaire d'exécution pour un montant de 159 232,58 euros (ligne codifié R 001). En dépenses, le chapitre 21 Immobilisations corporelles est ajusté d'autant.

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
		Dépenses	Recettes
Pour Vote	Crédits proposés au titre du présent BS	- €	- €
+		+	+
Reportés	RàR 2020	- €	- €
	Résultat Reporté (D002 ou R002)		- €
=		=	=
Total section fonctionnement		- €	- €
Investissement			
		Dépenses	Recettes
Pour Vote	Crédits proposés au titre du présent BS (cpte 1068 inclus)	159 232,58 €	- €
+		+	+
Reportés	RàR 2020	- €	- €
	Résultat Reporté (D001 ou R001)		159 232,58 €
=		=	=
Total section d'investissement		159 232,58 €	159 232,58 €
Total Budget Supplémentaire		159 232,58 €	159 232,58 €

Section de Fonctionnement - Vue détaillée par chapitre

DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	BS 2021	TOTAL BUDGET
67	Charges exceptionnelles	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
042	Opération d'ordre section à section	100 000,00		0,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	BS 2021	TOTAL BUDGET
70	Ventes produits fabriqués, prestations	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
TOTAL RECETTES		300 000,00	0,00	0,00	300 000,00

+		
R 002 RESULTAT REPORTE		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		300 000,00

Section d'Investissement - Vue détaillée par chapitre

DEPENSES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	BS 2021	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	159 232,58	259 232,58
TOTAL DEPENSES		100 000,00	0,00	159 232,58	259 232,58

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	RAR 2020	BS 2021	TOTAL BUDGET
040	Opération d'ordre section à section	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL RECETTES		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00

+		
R 001 RESULTAT REPORTE		159 232,58
=		
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		259 232,58

Le Maire informe que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 10 septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'approuver, chapitre par chapitre et section par section, le projet de Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAE Verger Hémery, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- D'habiliter le Maire à passer tout acte et à signer toute pièce dans le cadre de cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,

Serge Hoareau